



**PROCES-VERBAL N°10**  
**Classement des Terrains et Installations Sportives**

---

**Réunion du : 05/06/2018**

---

**Présents :** Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Damien DENIS, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN

---

**Excusés :** Michel CORNIAUX, Alain LECLERCQ

---

**Assiste :** Patrick BAUW

**Prochaine réunion le 03/07/2018**

**Attention :**  
**Les dossiers sont à retourner au plus tard le**  
**20/06/2018**

**Le P.V n°9 est approuvé.**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **ITANCOURT – GYMNASSE DE LA MARQUETTE – NNI 023879901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27 Avril 2018
- Plan d'ensemble (Installation + Vestiaires)

- Rapport de visite effectuée le 27 Avril 2018 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05 Juin 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Tracés spécifiques futsal, éventuellement par bande adhésive

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

### 3.5 Retraits de classement

## 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5 AFFAIRES DIVERSES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **BETHUNE – STADE LEO LAGRANGE 1 « Terrain Pierre Fruleux 1 » – NNI 621190501**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 SYE jusqu'au 05/06/2028.

- **BETHUNE – STADE LEO LAGRANGE 2 « Terrain Pierre Fruleux 2 » – NNI 621190502**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 SYE jusqu'au 05/06/2028.

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ACHICOURT – STADE LEO LAGRANGE 3 – NNI 620040203**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 26/02/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Décembre 2007
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 26/02/2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique

La pelouse actuelle doit faire l'objet de travaux de remise en état à programmer. Le constat d'un mauvais état de la pelouse peut entraîner le déclassement ou le retrait de l'installation.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennal (26/02/2028), cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m<sup>2</sup> minimum – recommandé 25 m<sup>2</sup> ; vestiaire arbitre 8 m<sup>2</sup> minimum.

- **AGNY – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 620130101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 29/08/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 29/08/2026.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique
- Compléter la main courante

Nota : A la prochaine échéance de classement décennal (29/08/2026), cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m<sup>2</sup> minimum – recommandé 25 m<sup>2</sup> ; vestiaire arbitre 8 m<sup>2</sup> minimum.

- **AIRE SUR LA LYS – PARC DES SPORTS PAUL NESTIER – NNI 620140101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 05/06/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Février 2003
- Rapport de la visite effectuée le 16/05/2018 par Monsieur Jean Paul TURPIN - Membre de la CRTIS.

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mise en conformité des bancs de touche joueurs à 5m
- Réaliser une obstruction jusqu'au sol de la main courante par un grillage ou des panneaux (cf. Art. 2.2.3 – 6 du Règlement des Terrains et Installations Sportives)
- Protéger la grille du regard située à 1,70m de la ligne de touche

- **AUCHEL – STADE MARCEL DEPUTTE – NNI 620480301**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Décembre 2017
- Schéma de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 27/03/2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique

- **HENIN BEAUMONT – STADE OCTAVE BIREMBAUT 1 – NNI 624270101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 26/04/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Rapport de la visite effectuée le 17/05/2018 par Monsieur Jean Paul TURPIN - Membre de la CRTIS.

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **HENIN BEAUMONT – STADE OCTAVE BIREMBAUT 2 – NNI 624270102**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 12/05/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 17 Mai 2018 par Mr Jean Paul TURPIN – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12/05/2024.

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **DIVION – STADE JULES MALLEZ 1 – NNI 622700101**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 SYE PROV jusqu'au 12/06/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 29/11/2017 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

Remerciements

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

**2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL****2.1 Classements initiaux****2.2 Confirmations de niveau de classement****2.3 Changements de niveau de classement****2.4 Avis préalables****2.5 Retraits de classement****3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE****3.1 Classements initiaux****3.2 Confirmations de niveau de classement****3.3 Changements de niveau de classement****3.4 Avis préalables****3.5 Retraits de classement****4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC****5. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BLERHOT – STADE PIERRE DUYSTCHE 3 – NNI 629130103**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 28/02/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 30 Novembre 2006

- Plan des vestiaires

- Tests in situ du 22/02/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 sy et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Tracer la zone technique
- Rajouter un miroir dans chaque vestiaire

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale (07/12/2027), cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 SYE qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m<sup>2</sup> minimum – recommandé 25 m<sup>2</sup> ; vestiaire arbitre 8 m<sup>2</sup> minimum.

- **LANDRETHUN LE NORD – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 624870101**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 16/04/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 15 Février 2018

- Rapport de visite effectuée le 07 Mai 2018 par Mr Damien DENIS – Président de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 27/06/2027.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

- **RENESECURE – STADE LOUIS COO 1 – NNI 594970101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/06/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 22 Février 2018

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 08/10/2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Interdire l'accès au public derrière la ligne de but où le dégagement n'est pas à 6m (cf. Art. 1.1.7 – b.3 du Règlement des Terrains et Installations Sportives) se rapprocher pour précision du District

Nota : A la prochaine échéance de classement décennal (08/10/2028), cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m<sup>2</sup> minimum – recommandé 25 m<sup>2</sup> ; vestiaire arbitre 8 m<sup>2</sup> minimum.

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **OFFEKERQUE – STADE MUNICIPAL MUYLEAERT 1 – NNI 626340101**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 27/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Schéma de l'aire de jeu
- Schéma des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 07 Mai 2018 par Mr Damien DENIS – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05/06/2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalable

- **COULOMBY – STADE MUNICIPAL – NNI 622450101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 08/04/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour des vestiaires et des documents transmis.

La Commission demande pour instruire le dossier :

- Un plan masse situant les vestiaires par rapport au terrain
- Une rectification du plan pour isoler le vestiaire arbitre du reste des installations
- Préciser que les joueurs et arbitre sortent et rentrent par la même entrée

- **SAINT MARTIN BOULOGNE – STADE ROLAND BELLEGUEULE 3 – NNI 627580203**

Cette installation n'existe pas dans Foot2000. **(Nouveau)**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission pour instruire cet avis préalable demande un plan projet coté du réaménagement des vestiaires prenant en compte des remarques suivantes :

- Le classement de l'installation en Niveau 5 SYE ne sera possible que si les vestiaires joueurs sont de 20m<sup>2</sup> minimum – recommandé 25m<sup>2</sup> (hors douches et sanitaire) et 8m<sup>2</sup> pour le vestiaire arbitre (hors douche et sanitaire)

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **OUTREAU – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626430101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 22 Octobre 2022 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 22 Mai 2018.

Eclairement moyen horizontal : 254 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **OUTREAU – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 626430102**

Cette installation est classée Niveau 4 SYE jusqu'au 13 Septembre 2021 et l'éclairage était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 31 Mars 2018.

Eclairement moyen horizontal : 198 Lux

Facteur d'uniformité : 0.51

La Commission confirme le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 14 Novembre 2020.

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

### 3.5 Retraits de classement

4. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
5. **AFFAIRES DIVERSES**



## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **ANHIERS – STADE LEON BRESOUT 2 – NNI 590070102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 depuis le 07/07/2015.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 31 Janvier 2018

La Commission pour confirmer le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 reste dans l'attente de la réalisation des travaux comme vu lors de la visite du 25 Mai 2018.

- **ESCAUDOEUVRES – STADE MUNICIPAL M DHORDAIN 2 – NNI 592060102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 depuis le 07/07/2015.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 15 Mai 2015
- Schéma d'ensemble
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 05 Juin 2028.

- **ESCAUDOEUVRES – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 592060301**

Cette installation n'existe pas dans Foot2000. (**Nouveau**)

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 15 Mai 2015

La Commission ne peut pas classer cette installation tant que le dégagement de sécurité de 2,50m entre les lignes et le premier obstacle rencontré ne sera pas respecté.

- **GUESNAIN – STADE LEON DELFOSSE 1 – NNI 592760201**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 Avril 2018

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

La Commission pour classer l'installation demande :

- Le respect du dégagement de sécurité des 2,50m entre la ligne de touche et le premier obstacle rencontré.
- La transmission du PV des tests in-situ

Elle précise par ailleurs, qu'au vu des surfaces des vestiaires et de la dimension de l'aire de jeu, seul un classement en niveau 6 peut être envisagé.

Elle rappelle qu'en l'absence du classement de l'installation, aucune compétition ne peut y être organisée.

- **ROEULX – STADE JULES VANGHELLE 2 – NNI 595040102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 depuis le 07/07/2015.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Mars 2005

La Commission pour prononcer le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 demande à ce que les dimensions de l'aire de jeu et des dégagements soient respectées à savoir :

- Longueur entre 55 et 68m – Largeur entre 40 et 55m
- Respect du dégagement de sécurité des 2,50m en périphérie du tracé de l'aire de jeu.

- **SOLRE LE CHATEAU – STADE MUNICIPAL – NNI 595720101**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16 Mars 2018

La Commission pour prononcer le classement de l'installation en Niveau 6 demande à ce que le dégagement de sécurité soit respecté à savoir : 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (Abri de touche)

Par ailleurs, la hauteur sous la barre transversale des buts est à mettre en conformité (2,44m sous la barre transversale)

## 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ANHIERS – STADE LEON BRESOUT 1 – NNI 590070101**

Cette installation était classée en Niveau 5 depuis le 24/04/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 31 Janvier 2018
- PV CDS du 24 Septembre 2007
- Plan des vestiaires

La Commission pour confirmer le classement de l'installation en Niveau 5 reste dans l'attente de la réalisation des travaux, comme vu lors de la visite du 25 Mai 2018.

- **HORNAING – STADE JEAN MIOT 2 – NNI 593140102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 depuis le 07/07/2015.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16 Avril 2018

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05/06/2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Supprimer les « oreilles » des deux buts

- **WAVRECHAIN SOUS DENAIN – STADE JEAN BAPTISTE DONAIN 1 – NNI 596510101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 22 Février 2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06 Mars 2018
- Schéma de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission pour prononcer le classement de l'installation en Niveau 6 demande à ce que le dégagement de sécurité soit respecté à savoir : 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle quitte à réduire la largeur de l'aire de jeu.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Août 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Réparer le grillage du pare ballons derrière le but 2 dont l'état peut se révéler dangereux.

## 1.3 Changements de niveau de classement

## 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

## 1.5 Avis préalables

## 1.6 Retraits de classement

# 2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

**2.1 Classements initiaux****2.2 Confirmations de niveau de classement****2.3 Changements de niveau de classement****2.4 Avis préalables****2.5 Retraits de classement****3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE****3.1 Classements initiaux****3.2 Confirmations de niveau de classement****3.3 Changements de niveau de classement****3.4 Avis préalables****3.5 Retraits de classement****4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

- **HORNAING – STADE JEAN MIOT 1 – NNI 593140101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 03/05/2028.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 16 Avril 2018.

Remerciements

**5 AFFAIRES DIVERSES**

# FLANDRES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **TOUFFLERS – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 595980101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 24/04/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 22 Mai 2018

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 27/06/2027.

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **GENECH – PARC DES SPORTS 1 – NNI 592580101**

Cette installation était classée en Niveau 6 sy jusqu'au 01/08/2022.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 15/05/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

- **LILLE – STADE VAN DEN EEDEN 1 – NNI 593501201**

Cette installation était classée en Niveau Foot à 11 SYE PROV jusqu'au 27/02/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 29/01/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

- **METEREN – STADE MUNICIPAL – NNI 594010201**

Cette installation était classée en Niveau Foot à 11 SYE PROV jusqu'au 07/04/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 03/10/2017 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **GRANDE SYNTHÈSE – STADE DECONINCK – NNI 592710101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 30 Janvier 2021 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 12 Juin 2018.

Eclairage moyen horizontal : 364 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.60

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

#### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

#### 3.5 Retraits de classement

### 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **HALLUIN – STADE HILDEVERT WANCQUET 2 – NNI 592790102**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 11/09/2020.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 02 Mai 2018 et le transmet à la CFTIS pour information.

Remerciements

- **HALLUIN – STADE DIDIER DESCHAMPS 1 – NNI 592790201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 11/09/2021.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 02 Mai 2018 et le transmet à la CFTIS pour information.

Remerciements

### 5. AFFAIRES DIVERSES

**1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS****1.1 Classements initiaux****1.2 Confirmations de niveau de classement****1.3 Changements de niveau de classement****1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)****1.5 Avis préalables****1.6 Retraits de classement****2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL****2.1 Classements initiaux****2.2 Confirmations de niveau de classement****2.3 Changements de niveau de classement****2.4 Avis préalables****2.5 Retraits de classement****3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE****3.1 Classements initiaux****3.2 Confirmations de niveau de classement****3.3 Changements de niveau de classement****3.4 Avis préalables****3.5 Retraits de classement****4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC****5. AFFAIRES DIVERSES**

# SOMME

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **AMIENS – STADE LE TONNEAU – NNI 800211601**

Cette installation était référencée en Niveau 5 SYE PROV jusqu'au 20/05/2009 dans l'attente d'une visite de l'installation et de la transmission des tests in-situ.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Photos de l'installation et des équipements

La Commission au vu des dimensions du terrain (95x56m) propose le classement de l'installation en Niveau Foot à 11 SYE PROV et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

Le document suivant est à transmettre avant le 31/08/2018 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP)

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **NEUVILLE COPPEGUEULE – STADE MUNICIPAL – NNI 805920101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/09/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 25 Juillet 2027.

Le document suivant est à transmettre avant le 31/08/2018 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP)

- **OISEMONT – STADE PIERRE VASSEUR – NNI 806060101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 10/10/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05 Septembre 2027.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/08/2018 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP)

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **BRAY SUR SOMME – STADE MUNICIPAL – NNI 801360101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 08/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Mai 2018

La Commission pour prononcer le changement de niveau de classement de l'installation demande la réalisation des travaux suivants :

- Porter les dimensions de l'aire de jeu à 105x68m
- Mettre en place des bancs de touche joueurs de 2,50m
- Remettre en état la main courante côté EST.

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

- **OISEMONT – STADE PIERRE VASSEUR – NNI 806060101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 10/10/2017.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 176 Lux

Facteur d'uniformité : 0.83

Rapport Emini/Emaxi : 0.65

Nota : Le classement de l'éclairage ne pourra être prononcé que si l'installation sportive est classée.

### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES